

École de criminologie
Université de Montréal

Hiver 2021

Plan de cours
SIP 3050 - Criminalistique
Mercredi 8h30 – 11h30
En ligne sur Teams

Alexandre Paradis – Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale
alexandre.paradis@msp.gouv.qc.ca

Disponibilités : courriel

Descripteur du cours

Identification, scène de crime, dactyloscopie, empreintes génétiques, toxicologie, balistique, marques et empreintes, incendies, explosifs, drogues, faux documents.

Objectifs du cours

Le cours de criminalistique vise à faire connaître les différents secteurs d'activités scientifiques qui peuvent permettre, grâce aux indices recueillis, d'identifier l'auteur d'un crime et/ou de résoudre le déroulement de ce crime. Des experts judiciaires, provenant principalement du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (LSJML), viendront expliquer leur domaine d'expertise ainsi que les tests et analyses scientifiques s'y rattachant

Objectifs généraux

Présenter les différents aspects théoriques, scientifiques et techniques qui composent la criminalistique.

Objectifs spécifiques

À la fin du cours, l'étudiant sera en mesure :

- De connaître les différents services en criminalistiques offerts par le Ministère de la sécurité publique;
- De comprendre la base des techniques scientifiques utilisées par les experts judiciaires ainsi que les limites de ces méthodes.

Approches pédagogiques

Les cours seront de type magistral avec un support informatique (« PowerPoint ») sur la plateforme de visioconférence Microsoft Teams. La théorie, les méthodes d'analyses et des exemples concrets seront enseignés par les différents spécialistes pour chacun des domaines abordés dans

ce cours. Des exercices seront élaborés pour certains sujets.

Sujets abordés :

- Introduction : criminalistique au Québec et au Canada, organisation du LSJML et rôle du témoin expert
- L'intervention sur une scène de crime en biologie
- La médecine légale
- Les analyses biologiques, les empreintes génétiques et la Banque nationale de données génétiques
- Organisation de l'intervention auprès des victimes d'agressions sexuelles au Québec
- Les analyses d'alcool
- La chimie judiciaire
- Les empreintes digitales
- La toxicologie judiciaire
- La science du feu et des explosifs
- La balistique
- L'expertise judiciaire d'écriture et de documents

Modalités d'évaluation des apprentissages

Outils d'évaluation

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
1. Examen intratrimestriel	35 %	17 février 2021
2. Travail individuel	20%	24 mars 2021
3. Examen final	45%	21 avril 2021

Barème de notation

Grille de conversion des pourcentages

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57

1,3	D+	Passable	54
1	D		50
0	E	Échec	-de 50

Déroulement du cours

Dates	Éléments de contenu	Présentateur
20 janvier	Introduction / Biologie-scènes de crime	Alexandre Paradis / Sonia Roy
27 janvier	Médecine légale	Yann Dazé
3 février	Chimie Judiciaire	André Tremblay
10 février	Incendie/Explosion	Francine Dubé
17 février	Intra	Couvre les cours du 20 janvier au 10 février
24 février	Empreintes digitales	Marie-Kim Cartier-Lépine
3 mars	Relâche	
10 mars	Biologie-ADN	Alexandre Paradis
17 mars	Biologie - Agression sexuelle	Alexandre Paradis
24 mars	Écriture et documents	Mylène Signori <i>Remise du travail Biologie-ADN</i>
31 mars	Balistique	Manuel Tousignant
7 avril	Toxicologie	Alexandra Doyon
14 avril	Anlyses d'alcool	Julie Motard
21 avril	Final	

Disponibilité et coordonnées :

Le coordonnateur responsable du cours de criminalistique, soit **Alexandre Paradis**, sera disponible selon les besoins des étudiants.

Courriel : alexandre.paradis@msp.gouv.qc.ca

Pour des questions précises concernant des domaines spécifiques, voici les coordonnées des autres conférenciers :

Présentateur	Courriel
Sonia Roy (Scène de crime)	sonia.roy@msp.gouv.qc.ca
Yann Dazé (Médecine légale)	yann.daze@msp.gouv.qc.ca
André Tremblay (Chimie)	andre.tremblay@msp.gouv.qc.ca
Francine Dubé (Incendie/Explosion)	francine.dube@msp.gouv.qc.ca
Marie-Kim Cartier-Lépine (Empreintes digitales)	mariekim.cartierlepine@surete.qc.ca
Alexandre Paradis (ADN/Agr. Sexuelle)	alexandre.paradis@msp.gouv.qc.ca
Mylène Signori (Écriture/Document)	mylene.signori@msp.gouv.qc.ca
Manuel Tousignant (Balistique)	manuel.tousignant@msp.gouv.qc.ca
Alexandra Doyon (Toxicologie)	alexandra.doyon@msp.gouv.qc.ca
Julie Motard (Alcool)	julie.motard@msp.gouv.qc.ca

Lectures obligatoires et références bibliographiques

Des références (livres, articles, revues et/ou sites Internet) seront suggérées par les différents conférenciers participant au cours pour approfondir certains des sujets traités.

Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : www.crim.umontreal.ca

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme :
<https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps,

Règlement des études de premier cycle

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique :
<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

Révision de l'évaluation (article 9.5)

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole_et_formulaire_de_demande_de_r%C3%A9vision_de_notes_%C3%80_EN_VOYER.pdf

Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

Justification d'une absence (article 9.9)

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_form.pdf

Plagiat et fraude (article 9.10)

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/>

et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.